

COMITÉ DE VENDÉE DE BADMINTON
202 boulevard Aristide Briand - BP 167
85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél. 02.51.44.27.50. mail. codep85badminton@gmail.com



Procès-Verbal

du Conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton

n°18 du 14 avril 2023

Le 14/04/2023 à 20h30, en visioconférence, s'est réuni conformément à ses statuts le conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton.

Il a été établi la feuille de présence ci-après :

Présents :

M. SPECIEL Jean-Pierre

M. QUAIRAULT Bruno

Mme LACOUR Sylvie

M. SCHMIT Alexis

M. LE ROY Yannick

M. MARTIN Fabien

Excusés :

Mme LELOUP Sandra

M. PETIT Nicolas

M. MOTAIS Stéphane

Absents :

M. HUVET Alexandre

M. LOBREAU Mickaël

Représentant plus du tiers des membres du Comité directeur (§art 12 des statuts), le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Cette feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le Président de séance et la Secrétaire de séance.

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance

Procès-Verbal du Conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton
n°14 du 14 avril 2023

Le 14/04/2023 à 20h30, en visioconférence, s'est réuni le conseil d'administration dont les échanges sont relatés ci-après :

Désignation du Président et de la Secrétaire de séance, annonce de l'ordre du jour :

M. Jean-Pierre Spécial préside la séance. M. Fabien Martin exerce les fonctions de Secrétaire de séance.

Le Président de séance rappelle que le conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour établi dans la convocation et repris ci-après, et que seules ces questions peuvent faire l'objet d'un vote :

- 1- Approbation du PV de CA n°16 du 08/02/2023
- 2- Finances du Comité
- 3- AG du Comité
- 4- Positionnement du Comité par rapport aux CFJ de Mulhouse
- 5- Point sur les travaux de M. Vigogne
- 6- Parole à la Commission jeunes
- 7- Parole à la Commission vie sportive
- 8- Questions et informations diverses

Le Président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour :

1) Approbation du PV de CA n°16 du 08/02/2023

Il s'agit de valider le procès-verbal dressé suite à la dernière réunion du Conseil d'administration.

Le PV n'appelle pas de remarque particulière.

⇒ Le PV de CA n°16 est adopté à l'unanimité.

2) Finances du Comité

Le point n'est pas abordé en l'absence du trésorier, excusé. Ce point sera présenté à l'ordre du jour du prochain CA.

3) AG du Comité

L'AG du Comité est fixée au 4 Juin 2023 à STE HERMINE lors des finales de coupes et challenge de Vendée. Le pointage se fera dès 11h30 et l'AG débutera à 12h00.

4) Positionnement du Comité par rapport aux CFJ de Mulhouse

Le Comité est appelé à réfléchir sur sa participation financière en soutien aux clubs et aux jeunes qualifiés pour le championnat de France jeunes de Mulhouse en mai 2023. En effet, la ligue des Pays de la Loire propose, pour les jeunes joueurs vendéens qui se présenteront au championnat de France, un encadrement technique dispensé par les équipes de la Ligue sur la compétition moyennant :

- Une participation de 80 euros / joueur à la charge du comité
- Une participation de 70 euros / joueur à la charge des clubs.

Le comité de Vendée ne trouve pas de pertinence sur ce schéma car le transport, l'accompagnement et l'hébergement ne sont pas compris. Le coaching serait réalisé par un encadrant qui ne connaît pas nécessairement les joueurs et vice-versa. Par conséquent, les clubs, les familles et potentiellement des accompagnants dits "techniques" devront également se projeter sur cette compétition.

Aussi, il est proposé de ne pas souscrire à l'offre proposée par la Ligue et de verser l'équivalent des sommes qui auraient été dues dans ce processus directement aux clubs qui engagent des joueurs.

⇒ Les membres du CA votent à l'unanimité de ne pas souscrire à l'offre du comité, et de verser une participation directement aux clubs, afin de les soutenir dans l'organisation de cette compétition.

5) Point sur les travaux de M. Vigogne

M. Vigogne propose une première réunion au Conseil d'administration permettant de sonder sur les attentes du Comité.

Dans un second temps, il proposera une réunion avec les dirigeants des clubs afin de connaître les attentes, les ressentis et les perspectives d'évolutions du comité.

Le but est d'obtenir des éléments clés afin de pouvoir élaborer le projet associatif de notre comité, dans les buts suivants :

- Obtenir des subventions d'Etat
 - Présenter nos objectifs aux clubs vendéens et les inviter à s'investir.
-
- Une première réunion aura lieu le 24 Avril 2023 à 20h45 en visioconférence concernant le CA du comité.
 - La seconde réunion avec les dirigeants de club aura lieu le mardi 23 mai 2023, à 20h00, à la maison des sports à La Roche Sur Yon.

6) Parole à la Commission Jeunes

Nicolas PETIT indique :

- Le DDP2 est annulé au motif du nombre d'inscriptions

- Les TDJ se poursuivent ce week-end, (Luçon et La Roche Sur Yon), puis TDJ 8 à Montaigu et le TDJ final à Aizenay.
- Le Défi Régional Poussin se déroulera dans le 44, une sélection sera faite pour les Vendéens puisque le DDP2 est annulé.
- Quelques Vendéens sélectionnés pour le championnat de France Jeunes à Mulhouse.

7) Parole à la Commission Vie Sportive

Bruno Quairault indique :

- Des forfaits sur la coupe vétérans de la part de plusieurs clubs. C'est assez étonnant étant donné que l'inscription de ces équipes est issue d'un volontariat.
- Tournoi du comité : William (trésorier d'Aizenay), indique que les bénéficiaires nets sur les recettes de bar sont de 1357 euros. 25% de cette somme reviennent au comité soit 339,40 euros. Déductions faites des dépenses liées à l'organisation (organisateurs, stagiaires arbitres...), 203,40 euros seront versés sur le compte du Comité.
- La 4^{ème} étape du Vendée Night Tour est annulée faute de club volontaire pour l'accueillir.
- Ladies cup : pas assez d'équipes engagées pour maintenir l'événement. Le club de Challans à tout de même maintenue une rencontre dans cet esprit au caractère amical

8) Questions diverses, remarques

Bruno Quairault fait savoir qu'il transmettra une candidature si nous étions amenés à ouvrir un poste à temps partiel de secrétariat.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Jean-Pierre remercie les membres pour leur participation.

La séance est levée à 22h15.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le Président du Comité et le Secrétaire de Séance.

Le Président du Comité

Le Secrétaire de séance

Nota : ce PV de CA une fois signé, ne pourra faire l'objet, de modifications, rectifications que lors de la prochaine réunion du conseil.